

L'extension de la réserve de Scandola actée, enfin

Quelques jours après la perte du diplôme européen des espaces protégés de la réserve de Scandola, l'Office de l'environnement de Corse, aux côtés du Parc naturel régional et des maires concernés, annonce la création d'une nouvelle réserve naturelle, sur 10 000 hectares

La réplique médiatique ne s'est pas fait attendre. Deux semaines après l'annonce officielle de la perte du diplôme européen des espaces protégés de la réserve de Scandola, et la vive polémique qui a suivi, l'Office de l'environnement de Corse (OEC) répond par la création d'une nouvelle réserve sur la façade occidentale maritime de l'île.

Les contours de Scandola s'ouvrent très ample pour englober tout le site du golfe di Portu (Calanche di a Piana, golfe di Ghjirulata, riserva di Scandola), classé depuis 1983 au patrimoine mondial de l'Unesco. Soit de 1 000 à 10 000 hectares.

La mesure a été annoncée hier, à l'office de tourisme de Portu par François Sargentini, le président de l'OEC, entouré de Jacques Costa, président du Parc naturel régional de Corse, gestionnaire de Scandola, et des six maires des communes directement concernées par cette création (Ota, Osani, Partinella, Piana, Ghjirulata et Galeria).

Effet médiatique

L'effet médiatique provoqué début décembre par le retrait du diplôme européen aura finalement abouti à cette création, espérée depuis plus de 25 ans par les scientifiques. Ce n'est en effet que trois mois après le premier coup de semonce de la Convention de Berne que l'Assemblée de Corse vote, en juillet 2020, pour la création d'une nouvelle réserve naturelle sur la façade maritime nord occidentale de la Corse.

En mars, l'avis négatif des experts européens avait été motivé par « l'absence considérable de progrès pour l'extension de la réserve et la création d'un parc marin qui aurait dû intervenir au 31 janvier 2020 » la biodiversité ne pouvant se développer sur un espace aussi réduit que celui de 1 000 hectares. Le défaut de gestion des flux touristiques était également mis en exergue.

« Il y a eu du retard, c'est évident, convient François Sargentini. Nous ne contestons pas le fait que certaines réponses auraient dû être appliquées avant, il y a eu les aléas dans la gestion générale. Mais depuis deux ans et demi, nous avons entrepris un dialogue général avec les élus, et les acteurs économiques de la région dont les bateliers. Nous avons engagé une réflexion et des actions sur le site de Scandola et golfe de Portu. »

Chef de service des espaces protégés de l'OEC, Jean-Michel Callioi parle quant à lui de l'actuelle mise en œuvre des zones de quiétude autour des nids de balbuzards pêcheurs, de celle d'une charte Natura 2000 de bonnes pratiques ou encore du programme de suivi des oiseaux côtiers et nicheurs.

Quelle législation ?

Pour Jacques Costa aussi, le travail a bien été réalisé « avec les moyens dont nous disposions ». Pour lui, comme pour les maires (lire ci-dessous), la valeur réelle du diplôme européen est somme toute relative et l'important est



La marina de Portu où s'est déroulée la réunion hier. La nouvelle réserve naturelle comprend ce périmètre.

FLORENT SELVINI

à venir. L'extension de Scandola entraîne une augmentation du nombre d'agents du Parc sur la réserve, ils seront désormais 8 « pour une surveillance accrue ».

Les maires participent au comité de pilotage de la grande réserve (lire ci-dessous). Et, bien sûr, l'Etat. Son représentant et ses services étaient pourtant absents hier à Portu. « Je dois rencontrer début janvier le préfet de Corse sur ce sujet », assure toutefois François

Sargentini. Contactée, la préfecture n'a pas livré de commentaire sur ce point.

Un comité consultatif composé des acteurs socioprofessionnels, notamment des bateliers et des marins pêcheurs, participera à la concertation pour établir les textes qui régiront cette nouvelle grande réserve de Corse.

A savoir, la délimitation des zones de pêche, de mouillage, celles de quiétude autour des

nids de balbuzards et surtout, l'épineux problème de la fréquentation touristique.

Charles-François Bouderesque, président du conseil scientifique de la réserve de Scandola, (non convié hier à la réunion qui ne concernait que les élus), qui, il y a quelques jours, déplorait dans nos colonnes le retard de l'extension de Scandola, se réjouit de la création de cette nouvelle réserve : « C'est une

excellente nouvelle. Nous l'attendions depuis longtemps, de nouveaux agents vont être recrutés. Il faut à présent que nous regardions le détail du zonage et la législation qui s'y applique ».

En somme, après l'annonce, est désormais attendu le résultat des concertations qui s'ouvrent pour assurer la protection de ce nouveau périmètre.

CAROLINE MARCELIN

Unesco : « Des sources d'inquiétude »

L'Office de l'environnement de Corse souligne que le 2 décembre dernier, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) estimait que les perspectives relatives à l'état de conservation du site Unesco « golfe di Portu : calanche di a Piana, golfe di Ghjirulata, riserva di Scandola » sont « bonnes avec quelques préoccupations ». Sur son site, l'IUCN écrit : « Les valeurs du site ont été globalement maintenues. Néanmoins, l'importance des menaces actuelles et potentielles et l'absence d'un plan de gestion pour l'ensemble du bien sont sources de préoccupations. Les principales menaces impactant les valeurs de biodiversité du bien sont liées au développement important du tourisme sur terre comme en mer, avec pour conséquences notamment la dégradation des écosystèmes (comme les prairies marines) et des impacts sur des populations d'oiseaux et de poissons. À ce jour, il n'existe pas de stratégie de tourisme durable ni d'évaluation de la capacité de charge des écosystèmes terrestres et marins, mais des démarches ont été lancées en ce sens. Des solutions techniques existent pour limiter la pression touristique en augmentation et doivent être appliquées. Depuis 2019, un gestionnaire unique est en charge du bien - l'Office de l'environnement de la Corse - mais ses moyens demeurent encore trop limités même si des perspectives positives apparaissent en termes de gestion et de concertation. »

C.M.

« Nous devons canaliser la fréquentation touristique »

Hier, à l'issue de la réunion convoquée par François Sargentini, la plupart des six maires conviés balayaient la polémique provoquée par l'affaire du Diplôme européen des espaces protégés, d'ailleurs « pas totalement perdu ».

« Si l'Europe décide que nous faisons mal notre travail, c'est le problème de l'Europe », lâche ainsi le maire de Galeria, Jean-Marc Scitè. Et plutôt que de revenir sur le passé, les élus « regardent vers l'avenir ». Désormais, ils se concentrent sur les modalités concrètes de la création de cette nouvelle réserve. Le maître mot : la concertation, indispensable pour réussir à concilier la préservation de l'environnement et l'activité sociale et professionnelle. « Il ne faut pas mettre cette réserve sous cloche, fait encore valoir le maire de Galeria, il faut, aux côtés de la protection de l'environnement, un développement économique durable ». Aline Castellani, maire de Piana, estime pour sa

part qu'il est temps « de procéder à une fréquentation proportionnée, acceptable. Nous devons la canaliser tout en continuant les activités économiques ». Pierre-Paul de Pianelli, maire d'Ota, insiste lui aussi sur la gestion de la fréquentation touristique : « Pour le moment, dans la réserve, c'est no limit. Il faut réfléchir à une interdiction de mouillage. Beaucoup de travail a été réalisé depuis un an avec les bateliers qui ont signé la charte Natura 2000, il faut faire plus et éviter les embouteillages devant les grottes ».

François Alfonsi, maire d'Osani et député européen, déplore surtout l'absence de l'Etat à la réunion : « Le préfet maritime doit revoir l'arrêté sur les mouillages qui, à l'heure actuelle, ne sont interdits que la nuit et qui abiment considérablement l'herbier de posidonie ».

Interrogés par Corse-Matin, les bateliers qui n'étaient pas présents hier mais qui participent avec les pêcheurs au comité



François Sargentini, président de l'Office de l'environnement de Corse, aux côtés de Jacques Costa, président du Parc naturel régional de Corse.

FLORENT SELVINI

consultatif de la nouvelle réserve naturelle déclarent (par la voix d'Eric Cappy) n'être en rien opposés à l'extension du périmètre de la réserve. Et rappellent que leur participation au comité consultatif de la réserve de Scandola a

permis « des mesures significatives comme les zones de quiétude de 250 m autour des nids de balbuzards » et la signature, « par 70 % » d'entre eux de la charte Natura 2000.

C.M.